



**Plan d'engagement parental et familial AF18  
Niveau District scolaire du comté de DeKalb  
Année scolaire 2017-2018**

**Date de révision : Mercredi 20 septembre 2017**

Dans le but de favoriser une réussite scolaire toujours plus grande, le **District scolaire du comté de DeKalb** reçoit des financements dans le cadre du Titre I, partie A, et doit par conséquent développer conjointement, collaborer avec, et distribuer aux parents et membres des familles des élèves participants, un protocole d'engagement parental et familial contenant les informations requises par la section 1116(a)(2) de la loi Every Student Succeeds Act (ESSA). Cette réglementation établit les attentes et objectifs de l'agence locale d'éducation (Local Education Agency – LEA) pour un engagement parental et familial fructueux. Elle décrit la façon dont la LEA mettra en œuvre un certain nombre d'activités spécifiques d'engagement parental et familial. Elle est incorporée au plan que la LEA doit soumettre au Département de l'Éducation de Géorgie.

**Le District Scolaire du Comté de DeKalb accepte de mettre en œuvre les obligations suivantes telles que définies à la Section 1116 :**

- Le district scolaire mettra en place des programmes, activités et procédures opérationnelles pour favoriser l'engagement des parents et des familles dans l'ensemble de ses écoles suivant des programmes de Titre I partie A. Ces programmes, activités et procédures seront planifiés et mis en œuvre dans un esprit de consultation fructueuse avec les parents et familles des enfants participants.
- Conformément à la section 1116, le district scolaire travaillera avec l'ensemble de ses écoles pour garantir que les politiques d'engagement parental et familial des écoles répondent aux exigences de la section 1116(b) de la loi ESSA et que chacune comprend un protocole école-parents conforme à la section 1116(d) de la loi ESEA.
- Afin de respecter autant que possible les règles d'engagement parental et familial du Titre I partie A, le district scolaire et ses écoles s'efforceront de donner aux parents ayant un faible niveau d'anglais, une maîtrise limitée de la lecture, un handicap, de faibles revenus, étant issus d'une minorité raciale ou ethnique ainsi qu'aux parents d'enfants migrants, l'opportunité de participer pleinement, y compris en fournissant des informations et des rapports sur l'école comme visé à la section 1111 de la loi ESSA, dans un format compréhensible et uniforme, y compris, sur demande, dans des formats alternatifs et, dans la mesure du possible, dans une langue comprise par les parents.
- Si le plan de la LEA pour le Titre 1 partie A, conçu dans le cadre de la section 1112 de la loi ESEA, ne donne pas satisfaction aux parents des enfants participants, le district scolaire joindra les éventuels commentaires des parents au plan lors de la soumission de celui-ci au Département de l'Éducation de l'État par le district scolaire.

- Le district scolaire sera gouverné par la définition suivante de l'implication parentale, et s'attend à ce que ses écoles de Titre I exécutent les programmes, activités et procédures conformément à cette définition de la section 8101 de l'ESSA :

Implication parentale signifie que les parents participent à une communication régulière, bilatérale et sérieuse concernant l'apprentissage académique de l'élève ainsi que ses autres activités scolaires. Cela comprend le fait de s'assurer que :

- (A) Les parents jouent un rôle de premier plan pour assister leur enfant dans son apprentissage
- (B) Les parents sont encouragés à s'impliquer activement dans l'éducation de leur enfant à l'école
- (C) Les parents sont des partenaires à part entière de l'éducation de leur enfant et sont associés, lorsque cela a du sens, aux prises de décision et aux comités consultatifs conçus pour aider l'éducation de l'enfant.
- (D) D'autres activités ont lieu, conformément à la Section 1116 de l'ESEA.

**DESCRIPTION DE LA MANIÈRE DONT LE DISTRICT COMPTE METTRE EN ŒUVRE  
LES ÉLÉMENTS DE POLITIQUE D'IMPLICATION PARENTALE IMPOSÉS AUX LEA**

**DISTRICT SCOLAIRE DU COMTÉ DE DEKALB**

**VISION**

Inspirer, de donner envie à notre communauté d'élèves, d'atteindre l'excellence académique.

**MISSION**

Garantir le succès des élèves, pour leur donner accès à l'enseignement supérieur, à un métier et à l'apprentissage tout au long de la vie.

**DEVISE**

Inspirer, Réussir et Exceller

---

**Zone d'objectif I : Succès des élèves dans un cadre accessible et équitable  
Améliorer la maîtrise par l'élève d'un socle d'apprentissage**

Le District Scolaire du Comté de DeKalb augmentera le pourcentage d'élèves qui atteignent ou dépassent le score correspondant au niveau « Élève en développement » aux évaluations de fin d'année (EOG – End of Grade) Georgia Milestones Littérature.

Le District Scolaire du Comté de DeKalb augmentera le pourcentage d'élèves qui atteignent ou dépassent le score correspondant au niveau « Élève en développement » aux évaluations de fin d'année (EOG – End of Grade) Georgia Milestones Maths.

## DÉVELOPPÉ EN COLLABORATION

Le **District scolaire du comté de DeKalb** prendra les mesures suivantes pour impliquer les parents dans le développement conjoint de son plan LEA d'implication parentale, conformément à la section 1112 ainsi qu'au processus d'examen et d'amélioration des écoles visé à la section 1116 de la loi ESEA :

Les parents se verront offrir l'opportunité de s'impliquer dans le développement et l'examen de la politique d'implication parentale du district, du CLIP et du plan d'assistance ciblé/d'école du Titre I, par les mécanismes suivants :

- Réunion de partie-prenante Titre I (anciennement réunion de pré-planification)
- Réunion d'évaluation intégrale des besoins (Comprehensive Needs Assessment – CNA)
- Communication avec les parents à l'aide du site internet et de différents vecteurs.

## ASSISTANCE TECHNIQUE

Le **District Scolaire du Comté de DeKalb** apportera la coordination, l'assistance technique et le soutien nécessaires pour aider les écoles de Titre 1 partie A et leur permettre d'organiser la planification et la mise en œuvre d'activités d'implication parentale et familiale efficaces pour améliorer la réussite scolaire des élèves et la performance de l'école. Cela peut comprendre une consultation sérieuse avec les employeurs, chefs d'entreprise et organisations caritatives ou avec les personnes dont le champ d'expertise permet d'impliquer les parents et membres de la famille dans l'éducation :

:

Le DCSD fournira un soutien et une assistance technique à toutes ses écoles de Titre I pour la planification et la mise en œuvre de pratiques d'implication parentales efficaces comprenant notamment les plans scolaires d'implication parentale, les protocoles école-parent ainsi que tout élément requis en matière d'implication parentale dans le cadre du Titre I, à l'aide des méthodes suivantes :

- Support du Bureau Central pour l'Implication Parentale – (Directeur Titre I, directeurs adjoints, coordinateurs OFP, liaisons parentales du District et support administratif).
- Cinq (5) centres parentaux à l'échelle du district pour soutenir l'implication ou l'engagement parental.
- Centres parentaux locaux comme financés par les écoles – 36 liaisons parentales à l'échelle de l'école Support technique titre I et sessions de travail.
- Colloque des Principaux sur l'enseignement et la conformité au titre I (dit Ed Camp).
- Participation aux réunions des Principaux de titre I, pour partager les dernières informations sur le titre I.

## ÉVALUATION ANNUELLE

Le **District scolaire du comté de DeKalb** prendra les mesures suivantes pour conduire, aux côtés d'une implication sérieuse des parents et des membres de la famille, une évaluation annuelle du contenu et de l'efficacité de la politique d'engagement parental et familial pour ce qui est de sa capacité à améliorer la qualité des écoles du Titre I, partie A. L'évaluation consistera notamment à identifier les obstacles empêchant que les parents participent davantage aux activités (en portant une attention particulière aux parents en situation de difficultés économiques, de handicap, de maîtrise limitée de l'anglais, d'illettrisme ou originaires d'une minorité ethnique ou raciale). L'évaluation comprendra également l'identification des

besoins des parents et membres de la famille pour pouvoir remplir leur mission d'assistance à l'apprentissage de leurs enfants, y compris en ce qui concerne d'engagement de personnel scolaire, des enseignants et de stratégies visant à soutenir des interactions fructueuses entre l'école et la famille. Le district scolaire utilisera les résultats de cette évaluation sur la politique d'implications parentale et familiale pour concevoir de nouvelles stratégies basées sur des preuves, permettant une implication parentale plus efficace, ainsi que pour corriger, si nécessaire ses politiques d'implications parentale et familiale.

L'évaluation du programme de Titre I par le DCSD se fera à l'aide de plusieurs stratégies, notamment (liste non exhaustive) :

- Financement et évaluation complète du programme tel que facilité par le Directeur de l'exécution du cursus, de l'instruction et de l'enseignement professionnel et par le Bureau des programmes fédéraux.
- Retours des parents en réponse à l'enquête de District.
- Récupération des avis des parents durant la pré-planification des réunions de district et d'école  
Retours des parents en réponse à l'enquête de District.

## RÉSERVATION DES FONDS

Le **District Scolaire du Comté de DeKalb** impliquera les parents et membres de la famille des enfants bénéficiant des services des écoles de Titre I partie A dans les décisions concernant la façon de dépenser le 1 pour cent de fonds de Titre I partie A réservé à l'engagement parental et familial. Il s'assurera qu'au moins 90 % de ce 1 pour cent réservé ira directement aux écoles de Titre I.

Le DCSD utilisera le budget de la réserve de fond du Titre I de plusieurs façons, notamment :

### **Salaires**

Facilitateurs parentaux du district

### **Fournitures/Ressources**

Centres parentaux de District

Ateliers parentaux de District

Colloque des Principaux sur l'enseignement et la conformité au titre I.

### **Communication**

Traduction des documents et communications aux parents en rapport avec le titre I dans les 10 principales langues.

Traducteurs pour les réunions parentales de district (CLIP, politique d'implication parentale)

### **Autres**

Conférence parentale de District dans le cadre du titre I.

Remboursement des frais de transport du facilitateur parental

Le DCSD fournira aux parents l'opportunité de s'impliquer et de donner leur avis (recommandations, suggestions pour l'utilisation de la réserve de fonds du Titre I, pendant les :

- Réunions de district de pré-planification du Titre I.
- Réunions communautaires de l'école pour le Titre I
- Ateliers/formations parentaux par le District

## COORDINATION DES SERVICES

Le **District Scolaire du Comté de DeKalb** coordonnera et intégrera dans la mesure du possible les stratégies d'engagements parental et familial, aux autres lois et programmes des niveaux fédéral, d'État et local encourageant ou soutenant les parents dans une démarche de participation plus volontariste à l'éducation de leurs enfants, par les méthodes suivantes :

1. En fournissant un soutien du Bureau des Programmes Fédéraux (OFP - Office of Federal Programs).
2. En fournissant aux parents un accès aux Centres Parentaux dans les cinq centres régionaux et les trente-six centres adossés à une école.
3. En élargissant les horaires d'accès, un jour par semaine, aux Centres Régionaux, afin de répondre aux besoins de la communauté, des parents et des parties prenantes.

## DONNER CAPACITÉ AUX PARENTS

Le **District Scolaire du Comté de DeKalb** avec l'aide de ses écoles de Titre I, donnera aux parents la capacité de s'impliquer pleinement, et ce en leur apportant les matériels et formations utiles sur des sujets tels que l'alphabétisation et l'usage des nouvelles technologies (y compris l'éducation sur les dangers des infractions au copyright), afin d'aider les parents à pouvoir travailler avec leurs enfants pour les aider dans leur réussite scolaire. Une aide sera également proposée aux parents pour leur permettre de comprendre les sujets suivants :

- Le caractère stimulant des normes académiques de l'État
- Les évaluations académiques de l'État et locales, y compris les évaluations alternatives
- Les exigences du Titre I, partie A
- Comment surveiller les progrès de son enfant
- Comment travailler avec les éducateurs

Les ateliers/événements, classes et ressources seront proposés pour aider les parents à soutenir la réussite scolaire de leurs enfants. Ils comprennent les éléments suivants (liste non exhaustive) :

1. Conférences d'implication parentale dans le cadre du titre I (District et régional).
2. Plan consolidé d'amélioration LEA (CLIP) (annuel).
3. Réunion de politique d'implication parentale dans le cadre du titre I (annuel).
4. Ateliers parentaux (c.-à-d., Georgia Milestone, Infinite Campus etc.).
5. Conférence parentale à l'échelle du District dans le cadre du titre I.

## DONNER CAPACITÉ AU PERSONNEL DES ÉCOLES

Le **District Scolaire du Comté de DeKalb** avec l'aide de ses écoles et parents, formera ses enseignants, son personnel de soutien pour l'instruction spécialisée, ses Principaux et autres directeurs d'écoles ainsi que tous les autres membres du personnel aux valeurs et à l'utilité de voir les parents contribuer et sur les bonnes méthodes pour joindre, communiquer avec et travailler en collaboration avec les parents, d'égal à égal, ainsi qu'à la mise en œuvre et à la coordination des programmes parentaux et à la construction de liens solides entre les parents et les écoles par les méthodes suivantes :

Le District et/ou les écoles donneront la capacité d'agir à travers des réunions, ateliers, formations, webinaires et ressources utilisables pour travailler avec les parents d'égal à égal :

1. À l'aide de réunions mensuelles pour les Principaux et administrateurs scolaires et/ou le personnel désigné.
2. À l'aide de formation professionnelle pour le personnel financé dans le cadre du titre I.
3. À l'aide du colloque des Principaux sur l'enseignement et la conformité au titre I.

Le district et ses écoles fourniront aux parents les informations liées à l'école et aux programmes parentaux, réunions et autres activités dans un format utilisable et, dans la mesure du possible, dans une langue que les parents comprennent.

## DONNER CAPACITÉ DE S'IMPLIQUER

- Impliquer les parents dans le développement des formations pour les enseignants, Principaux et autres éducateurs afin de rendre lesdites formations plus efficaces.
- Fournir des formations d'alphabétisation aux parents financés par les fonds du Titre I partie A, si le district scolaire a épuisé toutes les autres sources de financement raisonnablement utilisables pour ces formations.
- Payer les frais raisonnables et nécessaires associés aux activités d'implication parentale, y compris les frais de transport et de garde d'enfant, afin de permettre aux parents de participer aux réunions de l'école et aux sessions de formation.
- Former les parents à favoriser l'implication des autres parents
- Maximiser l'implication parentale et la participation des parents à l'éducation de leurs enfants, organiser des réunions scolaires à divers moments ou des conférences à domicile entre les enseignants ou d'autres éducateurs travaillant directement avec les enfants participants, et leurs parents lorsque ceux-ci ne sont pas en capacité de se rendre à l'école.
- Adopter et mettre en œuvre des modèles d'approche visant à améliorer l'implication parentale
- Établir un conseil consultatif des parents à l'échelle du district en capacité de fournir une opinion sur l'ensemble des sujets liés à l'implication parentale dans le cadre des programmes du Titre I partie A.
- Développer les rôles appropriés pour les organisations et entreprises de la communauté, y compris les organisations culturelles, dans le cadre des activités d'implication parentale.

**ADOPTION**

Le protocole d'implication parentale de la LEA a été conçu en collaboration et en accord avec les parents des enfants participant aux programmes du Titre I partie A, comme démontré par les retours donnés par les parties-prenantes lors de la réunion des parties prenantes du Titre I, de la réunion d'évaluation complète des besoins et par les éléments de communication avec les parents à l'aide des sites internet des écoles/du district et d'autres vecteurs de communication.

Le plan/le protocole a été initialement distribué aux parents et partie-prenante pour récolter leur avis le 13 juillet 2017. Il a été revu et corrigé à l'aide des retours des parents le 31 juillet 2017, redistribué le 7 août 2017 et mis à jour avec les recommandations CLIP du Département de l'Éducation de Géorgie, puis adopté par le District Scolaire du Comté de DeKalb le 20 septembre 2017. Ce plan/ce protocole restera en fonction pour la période allant d'août 2017 à août 2018. Le district scolaire distribuera cette politique par écrit à tous les parents d'élèves participants au titre I partie A à ou avant la date du lundi 30 octobre 2017.